



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 30
Présents : 26
Pouvoirs : 2
Votants : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0

Le neuf novembre deux mille vingt-trois, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : 03 novembre 2023

PRESENTS :

BERNAT Georges (CCVAI) BOUTTET Ludovic (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) BRUSQ Frédéric (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI)

ABSENTS :

FAVREAU Gilles (CCVAI) - FRAISE Dominique (CCVAI)

POUVOIRS :

CHERBLAND Henri (CCVAI) représenté par REBOUX Alain (CCVAI) - DEGOUTTE Vincent (CCVAI) représenté par PETITBOUT Paul (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

CLEMENT Françoise (CCVAI)



Préfecture

Date de réception de l'AR: 14/11/2023
042-244200614-DE2023_0911_14-DE

OBJET : Renouvellement de la convention EAC / TERRE BUISSONNIERE

Monsieur le Président soumet à l'assemblée le rapport suivant :

La convention d'Education Artistique et Culturelle (EAC) signée avec la DRAC, la Région, la Communauté de Communes du Pays d'Urfé (CCPU) et la Communauté de Communes entre Loire et Rhône (CoPLER) est arrivée à son terme.

Une évaluation en a été réalisée, dans laquelle les 3 EPCI ont fait part de leur volonté commune de poursuivre les actions engagées.

Pour la CCVAI, la participation financière s'élève actuellement à 5 000 € / an, auxquels s'ajoute le temps de travail de l'agent en charge de la coordination locale.

La mission de coordination de cette convention est jusqu'à présent assurée par le service culture de la CoPLER.

Pour aller plus loin dans la réflexion concernant la poursuite ou non de cette action, la CoPLER demande que la charge du poste de coordination soit partagée entre les 3 EPCI.

Dans cette configuration, la participation financière supplémentaire demandée à la CCVAI s'élèverait entre 3 700 € et 4 200 € par an, charges comprises

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

Article 1 : SE DECLARE favorable au renouvellement de la convention EAC « Terre Buissonnière » ;

Article 2 : ACCEPTE de participer au financement du poste de coordination selon les modalités évoquées ci-dessus ;

Article 3 : AUTORISE M. le Président à signer toutes les pièces en lien avec cette opération. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 09/11/2023

Le Président,
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
CLEMENT Françoise (CCVAI)

*Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 14/11/23
et de la publication le : 14/11/23
Le Président,*



Préfecture
Date de réception de l'AR: 14/11/2023
042-244200614-DE2023_0911_14-DE